# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

## ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CANTON DE PROYAN

### **COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 19 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

#### DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

12 Novembre 1991 12 Novembre 1991

**ETAIENT PRESENTS**: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, M11e BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PARROU par M. LE GUEUT

M. REVOLAT par M. MARCONI

M. TAP par M. BENOIT

M. DINDINAUD par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : M. BARRIERE

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 27 Nombre de Votants : 31

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : STATION-SERVICE DE L'AERODROME : Allongement de la durée du

bail

VOTE : 1 abstention - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par acte en date du 24 Novembre 1978, reçu par Maître BARDE, Notaire à ROYAN, la Ville de ROYAN a donné à bail à la Société Générale de Financements Immobiliers "SOGEFIM" un terrain sis à ROYAN cadastré Section C n° 1053 lieudit "Le Camp d'Aviation" pour une durée de 30 années à compter du 24 Novembre 1978.

La SARL Le Relais de l'Aéroport, locataire, étant amenée à réaliser des investissements importants concernant l'amélioration et la modernisation des installations existantes, il est sollicité un allongement de la durée du bail précité.

Compte-tenu des emprunts qu'elle entend réaliser et de la nécessité d'amortir ces investissements la prorogation demandée est de cinq ans.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Juridiques,
- APRES en avoir délibéré,

### D E C I D E

- de proroger la durée du bail conclu le 24 Novembre 1978 entre la SOGEFIM et la Ville de ROYAN pour une durée de 4 ans de telle sorte que ce bail arrivera à expiration le 23 Novembre 2012.
- de désigner d'Etude de Maître LANSAC, Notaire à ROYAN, pour procéder à la rédaction dudit acte.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents, Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT